

Arrêté du 16 novembre 2021
portant cessation de fonctions au tribunal d'instance de Saint-Benoît
et nomination au tribunal de proximité de Saint-Benoît
(régisseurs d'avances et de recettes)

NOR : JUSB2134158A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 28 février 2018 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Benoît ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 31 décembre 2019, mis fin aux fonctions de Monsieur Mickael CALOGINE, adjoint administratif, en sa qualité de régisseur titulaire au tribunal d'instance de Saint-Benoît.

Article 2

Monsieur Mickael CALOGINE, adjoint administratif, est, à compter du 1^{er} janvier 2020, nommé régisseur titulaire au tribunal de proximité de Saint-Benoît.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 16 novembre 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des
greffes,
P/La cheffe du bureau des carrières et de la
mobilité professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de
la mobilité professionnelle



Sandrine DE VILLELE